Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 V 260 Vœu relatif à l'éco-quartier Saint-Vincent-de-Paul.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant les engagements pris à différentes reprises, notamment lors du vote de la délibération cadre 2010 DU 29 relative à l'aménagement du site de l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul et lancement d'un appel d'offres pour un marché d'études de conception urbaine, de faire du site de l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul un éco-quartier exemplaire ;

Considérant l'urgence, face au réchauffement climatique et à ses conséquences sociales, environnementales et économiques importantes de nouveau pointées par le cinquième rapport du Groupe Intergouvernemental d'Experts de l'ONU sur l'évolution du Climat, de bâtir des villes et des quartiers résilients pleinement ancrés dans une transition écologique et énergétique ;

Considérant la potentialité immense du site de Saint-Vincent-de-Paul, avec une surface au sol de 3,2 hectares, une surface construite de près de 1,4 hectares composée de seize bâtiments, la présence nombreuse d'emprises d'espaces verts, son aménagement se doit de répondre aux enjeux sociaux et environnementaux de la ville de demain qui réduit fortement son empreinte écologique, innove dans les formes d'habitat et favorise la mixité et les nouvelles formes d'économie ;

Considérant le fort engagement de la Ville de Paris dans des politiques publiques ambitieuses de développement durable comme en témoigne l'adoption du Plan Climat Energie dès 2007 ;

Considérant que la démarche d'éco-quartier se fonde sur un processus intégré et continu de concertation poussée ;

Considérant l'Acte 1 de Saint-Vincent-de-Paul qui a pour ambition la réappropriation du site par la population, les associations et l'ensemble des acteurs et actrices du projet ;

Considérant la tenue en 2015 à Paris et au Bourget de la grande conférence mondiale sur le climat (COP21) ;

Sur la proposition du Groupe Ecologiste de Paris,

Emet le vœu que :

- les habitantes et habitants du 14ème puissent participer pleinement à chaque étape de l'élaboration de cet éco-quartier, à travers des dispositifs de concertation variés et innovants permettant d'atteindre des populations éloignées des dispositifs de concertation traditionnels : réunions publiques, marches exploratoires, ateliers participatifs, maison du projet, festival, forum ; et que les négociations entre l'AP-HP et la Ville de Paris sur le rachat du site soient faites en toute transparence vis-à-vis de la population,

- l'aménagement de l'éco-quartier, dont le principe a été acté pour ce site et représente un invariant des objectifs du programme, se fonde sur ce qui se fait de mieux et de plus poussé en la matière, voire même innove. ; différents dispositifs peuvent être envisagés :
  - en matière d'énergie, il s'agirait de tendre vers un quartier à énergie positive, de développer au maximum les énergies renouvelables, et de penser les réseaux en incluant les quartiers alentours,
  - en matière de gestion de l'eau et des déchets, il serait intéressant d'aller vers une gestion intégrée du zéro rejet et de faire la part belle à l'économie circulaire,
  - en matière de mobilité, il conviendrait de privilégier les mobilités douces et qu'une hypothèse de ne laisser l'accès qu'aux véhicules de secours et de livraison soit étudiée,
  - en matière d'espaces verts, il s'agirait de renforcer la trame verte en incluant la nature à chaque fois que cela est possible autant au sol, que sur le bâti et les toits,
  - il conviendrait de privilégier les circuits courts et l'économie fonctionnelle,
  - il s'agit de favoriser la mixité sociale par la création de logement social mais également en développant un programme d'habitat participatif et en expérimentant des dispositifs, tels que le Community Land Trust et les baux emphytéotiques, visant à lutter contre la spéculation foncière et immobilière par la mise en avant de la propriété d'usage,

- du fait de son ambition environnementale et sociale, le quartier Saint-Vincent-de-Paul puisse s'inscrire dans des démarches nationales de labellisation éco-quartier, comme celle du Ministère de l'égalité des territoires et du logement par exemple,

- l'année 2015, durant laquelle aura lieu la conférence mondiale sur le climat à Paris et au Bourget, soit l'occasion d'investir le site Saint-Vincent-de-Paul pour y réaliser des actions de sensibilisation et d'implication du grand public sur le thème de la ville durable ; cette démarche aura vocation à être prolongée au-delà de 2015.